



RAPPORT D'ACTIVITÉS SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS ANNEE 2020



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

Sommaire

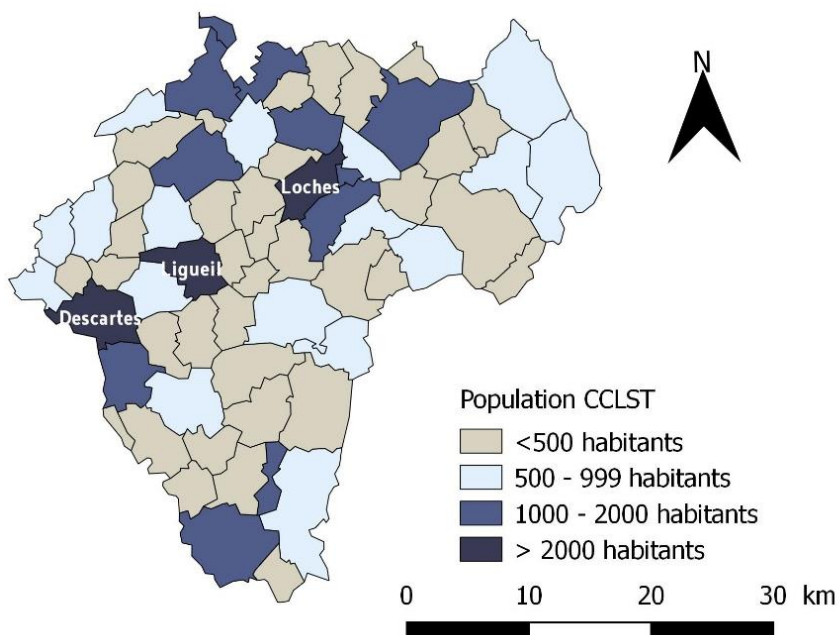
Présentation du territoire.....	3
Chapitre 1 – Faits marquants 2020	4
Changement de jours de collecte pour 26 communes	4
Nouveaux marchés de collecte et de traitement	4
Evénements et Interventions 2020.....	4
Harmonisation du mode de financement du service	5
Obtention d’un financement européen pour le PLPDMA	6
Projet de création d’une nouvelle déchèterie à Descartes	6
Collecte en déchèterie : nouvelles bennes	6
Fin de la construction d’un hangar sur le site de la Celle-Guenand	6
Renouvellement de matériel pour la collecte en porte à porte	7
Centre de tri interdépartemental	7
Coopération avec d’autres structures	8
Chapitre 2 – L’organisation interne	8
Chapitre 3 – La collecte en porte à porte	9
Organisation de la collecte en porte à porte	9
Résultats 2020 des collectes en porte à porte.....	14
Répartition des matériaux collectés	15
La vente des contenants de pré-collecte	17
Chapitre 4 – La collecte en points d’apport volontaire	17
Organisation de la collecte en points d’apport volontaire	17
Résultats 2020 des collectes en PAV	19
Textile.....	19
Chapitre 5 – La collecte en déchèterie	21
L’organisation des déchèteries	21
Résultats 2020 des collectes en déchèteries	23
Chapitre 6 - Le traitement des déchets	27
Localisation des unités de traitement.....	27
Nature des traitements.....	27
Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)	28
Chapitre 7 - Plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	28
Evaluation du PLPDMA – Année 2020	28
Actions de prévention et communication	30
Chapitre 8 - Budgets et coût du service	32
Les dépenses de fonctionnement.....	32
Les recettes de fonctionnement.....	35
La section d’investissement.....	37
Chapitre 9 – Suivis des sites d’enfouissements.....	38
Le site de la Celle-Guenand.....	38
Le site de Chanceaux-près-Loches	40
Chapitre 10 – Projets 2021	41
Collecte des déchets	41
Déchèteries	41
Prévention des déchets	41

Présentation du territoire

Regroupant au 1^{er} janvier 2020 soixante-sept communes, le territoire est globalement homogène dans ses caractéristiques.

Avec plus de 75 % des communes comptant moins de 1 000 habitants et une densité moyenne de 29 habitants/km², le territoire est à forte dominante rurale. Cette caractéristique impacte fortement la gestion des déchets ménagers principalement au niveau de la collecte.

Comptant 51 778 habitants, la population du territoire est en légère baisse (- 0,6% par rapport à 2019),



Répartition de la population (source : INSEE)			
Nombre d'habitants ¹	Nombre de ménages ²	de Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
51 778	23 792	1 809,5	29

¹ Population municipale au 1^{er} janvier 2020 (date de référence statistique du 1^{er} janvier 2017)

² Ménages : personnes occupants un logement en résidence principale

Le service de collecte en porte à porte et de la collecte des points d'apport volontaire étant des services essentiels, ils ont été maintenus avec des mesures de protection des agents.

Le service a dû mettre en place une organisation temporaire avec 4 véhicules de collecte avec des équipages de 2 agents maximum lors du premier confinement. L'organisation est revenue avec la mise en place des mesures et de protocoles sanitaires afin de permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions possibles (masques, lavage des mains réguliers, départ décalé des équipages...)

Les sites de traitement finaux et de tri en contrat avec la communauté de communes n'ont pas arrêté leur activité pendant la crise sanitaire. Le service n'a donc à aucun moment été interrompu.



Des mesures ont donc été mises en place par Loches Sud Touraine et les prestataires afin de continuer le fonctionnement du site dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité :

- Embauche en décalée,
- Equipe de collecte fixe,
- Port du masque obligatoire et lavage des mains fréquents,
- Organisation des enlèvements sans contact direct avec les chauffeurs.

De nombreux messages et dessins de soutiens de la population ont permis de garder la motivation de nos agents dans leur mission de tous les jours dans un contexte compliqué.

Les déchèteries, contrairement au service de collecte, ont été fermées à partir du 16 mars 2020.

Les déchèteries de Descartes et Loches ont rouvert aux professionnels et sur rendez-vous à partir du 17 avril 2020, seulement quelques demies journées par semaine.

A compter du 4 mai, face à la reprise progressive des activités et en prévision de la levée du déconfinement, Loches Sud Touraine a autorisé la réouverture complète des déchèteries.

Cependant, et après beaucoup d'interrogations sur le mode opératoire, le service n'a pas pu rouvrir l'ensemble de ses sites. En effet, le service a fait le choix d'autoriser l'accès en déchèterie dans les conditions d'accueil fixées au règlement (tout déchets acceptés, sans prise de rendez-vous) mais a dû renforcer ses équipes pour gérer l'affluence et les apports. De ce fait et en raison d'un manque de personnel (car certains étaient vulnérables face au virus), les déchèteries de Nouans les Fontaines, Tauxigny-St-Bauld et Bossay-sur-Claise ont progressivement accueillies les usagers : à compter du 18 mai pour Nouans les Fontaines et Bossay-sur-Claise et plus tardivement le 27 mai avec seulement les mercredis pour Tauxigny-St-Bauld puis repise à la normale à partir du 17 juin.

Grâce à l'engagement de tous (personnel, prestataires), aucun incident n'a été relevé pendant cette période très intense avec des fréquentations et des tonnages importants.

Les conditions de travail ont été modifiées avec le port du masque obligatoire et la non mise à disposition auprès des usagers du matériel de déchargement et de nettoyage. Ces modifications ont rendu les tâches plus difficiles en raison de la chaleur et de l'activité physique et demandent un travail supplémentaire aux agents pour le nettoyage.

Harmonisation du mode de financement du service

En matière de financement de la compétence déchets ménagers, deux modes de financement différents subsistent sur le territoire de Loches Sud Touraine depuis la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 : la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) appliquée sur 21 communes et la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) appliquée sur 46 communes.

La Loi NOTRe impose une harmonisation des modes de financement dans les cinq ans suivant la création d'un nouvel EPCI issu de la fusion de plusieurs entités soit pour Loches Sud Touraine une application de ce texte au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Le conseil communautaire a été sollicité lors de sa séance du 22/10/2020 afin de se prononcer sur le choix entre la TEOM et la REOM pour financer la compétence déchets ménagers à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Communautaire a décidé le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'ensemble du périmètre de Loches Sud Touraine à compter du 1er janvier 2022.

Un comité de pilotage a été chargé de préparer les modalités de mise en œuvre mais aussi d'harmonisation de ce financement.

Obtention d'un financement européen pour le PLPDMA

Le plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers de la collectivité, voté en décembre 2019, prévoit un nombre conséquent de supports de communication pour un montant de près de 39 000€ sur 4 ans. De ce fait, Loches Sud Touraine a fait le choix de solliciter une subvention européenne à travers le programme LEADER, subvention qui couvrira 80% de ces dépenses, soit environ 30 000€ à terme.

Projet de création d'une nouvelle déchèterie à Descartes

La déchèterie de Descartes ne permet pas une collecte séparée des déchets suffisante pour permettre une meilleure valorisation en fonction des filières existantes. Il est donc envisagé la construction d'une nouvelle déchèterie sur cette commune.

L'année 2020 a été consacrée à la sélection d'un maître d'œuvre. Le cabinet SAFEGE de Tours a été retenu pour cette mission. Au cours du dernier trimestre 2020, le projet de la future déchèterie a été défini, la demande de subventions auprès de l'Etat et du Département d'Indre-et-Loire et le permis de construire ont été déposés.

Collecte en déchèterie : nouvelles bennes

6 caissons de 30 m³ ont été achetés afin de renouveler le matériel trop usagé.

La benne Eco-mobilier a été déployée sur les déchèteries de Descartes, Tauxigny-Saint-Bauld et Nouans-les-Fontaines.

Une benne bois a été mise en place de février à septembre sur la déchèterie de Descartes (arrêt dû à l'installation de la benne meubles).

Fin de la construction d'un hangar sur le site de la Celle-Guenand

La construction d'un hangar a été décidée afin de stocker le papier collecté en PAV, les bacs et les composteurs. Le permis de construire a été délivré par la mairie de la Celle-Guenand le 14 novembre 2019 et le chantier a été réalisé de mi-décembre 2019 à mars 2020. Le coût de cette opération s'est élevé à



132 311,50 € H.T.

Renouvellement de matériel pour la collecte en porte à porte

Afin de renouveler le parc de véhicule de collecte, une commande a été réalisée auprès de l'UGAP pour un camion de collecte bi-compartmenté pour un montant de 243 645,47 € T.T.C. pour une livraison courant février 2021.

Centre de tri interdépartemental

Loches Sud Touraine a participé à l'étude **engagée par Touraine Propre** pour la mise en place d'un centre de tri **interdépartemental**.

Ce centre est envisagé pour une capacité de tri de 50.000 tonnes et devrait être mis en service en 2022. Il sera situé à Parçay-Meslay sur un terrain actuellement propriété de Tours Métropole.

Ce projet a été formalisé par la prise de participations dans une société publique locale (SPL) qui a vu le jour le 07 janvier 2019.

Les 11 actionnaires de la SPL sont :

- Tours Métropole Val de Loire,
- la Communauté de communes Loches Sud Touraine,
- le SIEOM Groupement de Mer,
- le SMICTOM d'Amboise,
- la Communauté de communes Touraine Est-Vallées,
- le Syndicat VALDEM,
- le SMICTOM du Chinonais,
- le Syndicat VAL ECO,
- la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre,
- le syndicat SMIRGEOMES,
- la Communauté de communes Gâtine et Choisilles et Pays de Racan

Le capital social de la SPL de 2 855 000 euros, avec une participation de Loches Sud Touraine fixée à 171 332 €.

Cette société a pour objets :

- Le transport des déchets à trier jusqu'au centre de tri soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres ;
- Le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de tri de déchets ménagers et assimilés sur le site de la Zone d'activité du Cassantin implantée sur les communes de Chanceaux-

sur-Choisille et Parçay-Meslay.

La SPL pourra se doter de moyens humains propres pour effectuer les activités suivantes :

- Gestion des ponts bascules,
- Revente des produits triés et gestion des refus de tri,
- Suivi de la qualité des collectes, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets,
- Suivi et contrôle de l'exploitation du centre de tri,
- Communication/visites du centre de tri,
- Administration des contrats, direction.

Dans le cadre des conventions conclues avec les actionnaires, la Société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'activité ci-dessus définie et nécessaires à son service.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ses actionnaires sont définies dans le cadre des présents statuts, de marchés publics, de concessions, de mandats, ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes actions ou opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Ce nouveau centre de tri s'accompagnera de la mise en place des extensions des consignes de tri sur le territoire.

Le conseil d'administration a été renouvelé suite aux élections locales de 2020. Monsieur Thierry BOULAY, Président de VALDEM, en assure la présidence.

En 2020, la SPL a débuté la consultation des entreprises pour la construction et l'exploitation de cet équipement.

Coopération avec d'autres structures

Touraine Propre

La collectivité est adhérente au syndicat Touraine Propre, créé en 2002, qui a pour mission principale de contribuer à la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et bientôt à celle du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Le comité syndical a été renouvelé suite aux élections locales de 2020. Monsieur Martin COHEN, Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire, délégué à la collecte et à la vie circulaire des déchets, en assure la présidence,

Les collectivités adhérentes peuvent profiter de temps de concertation et d'échanges d'expérience et s'appuyer sur le syndicat pour la réalisation d'études en vue de la valorisation et du traitement des déchets.

Touraine Propre a également une vocation de communication et de promotion de la réduction des déchets à la source sur les territoires concernés.

Chapitre 2 – L'organisation interne

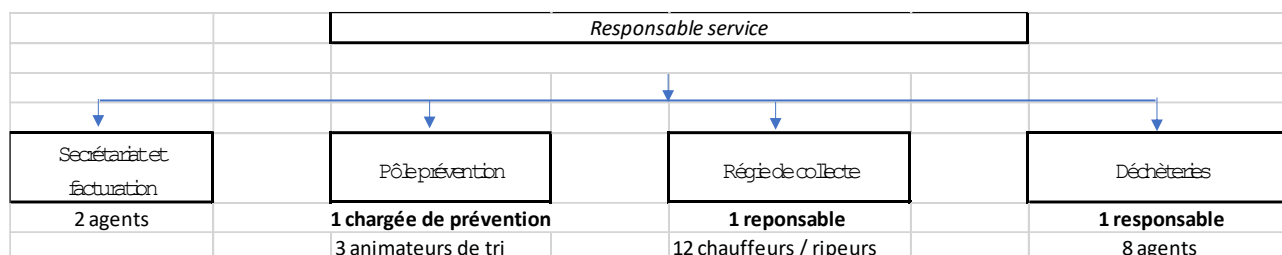
Les articles L. 2121 et L5211-1 du code général des collectivités territoriales prévoient que peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 16 juillet 2020 a créé 16 commissions dont la commission déchets ménagers.

Cette commission est composée de conseillers communautaires, de conseillers municipaux et un membre du conseil de développement. Elle comporte 61 membres depuis le 10/09/2020.

Cette commission s'est réunie à deux reprises dans le courant de l'année 2020.

Le service déchets ménagers est intégré dans la direction de l'Environnement. Il est constitué de 29 agents.

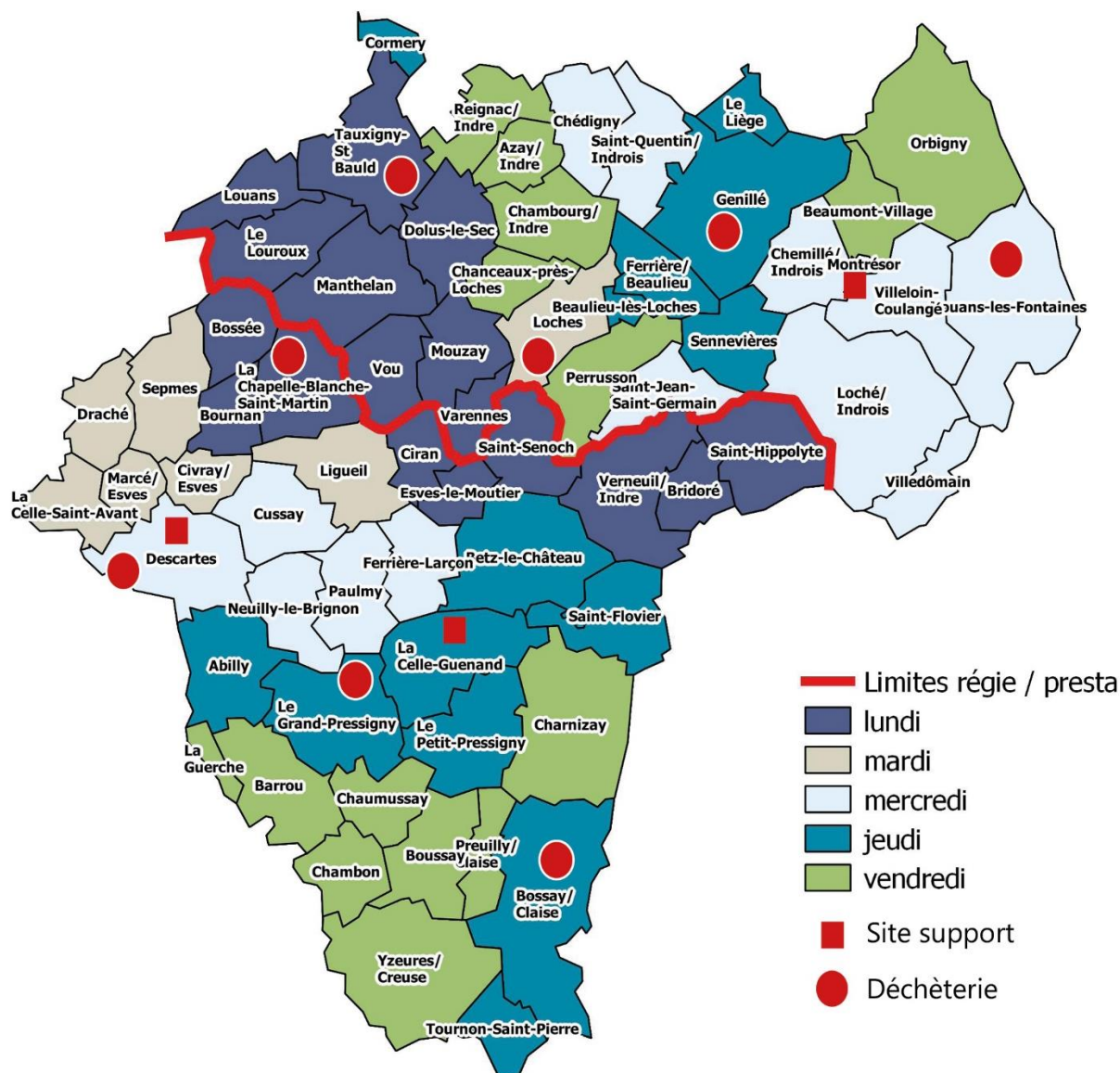


Chapitre 3 – La collecte en porte à porte

Organisation de la collecte en porte à porte

Suite au diagnostic et aux conclusions du bureau d'étude GIRUS, un redimensionnement entre la régie et la prestation a été décidé. Il permet d'optimiser les distances de collecte par rapport au site technique de la Celle-Guenand, lieu de départ des camions de collecte de la régie. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la répartition entre la régie et la prestation est la suivante :

ORGANISATION 2020



Pour la collecte des colonnes à verre et à papier, elle est effectuée en régie sur la totalité du territoire.

Sur l'ensemble du territoire, les collectes ont lieu du lundi au vendredi avec un décalage de 24h jusqu'au samedi en cas de jour férié.

La collecte en régie

La collecte en régie s'organise avec trois véhicules de collecte, un responsable et 12 agents sur le site de La Celle-Guenand. Les véhicules de 21 m³ sont bi-compartmentés permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine. Durant la période de juillet-août, un deuxième passage est organisé pour les campings en cas de besoin le lundi.

Organisation des circuits de collecte au 1^{er} janvier 2020

JOUR	CIRCUIT A (1 chauffeur, 1 ripeur)	CIRCUIT B (1 chauffeur, 2 ripeurs)	CIRCUIT C (1 chauffeur, 2 ripeurs)
LUNDI	Saint-Senoch, Varennes, Esves-le-Moutier, Ciran	Verneuil-sur-Indre, Saint- Hippolyte, Bridoré	Bournan, Bossée, La Chapelle-Blanche-Saint- Martin
MARDI	Sepmes, Marcé-sur-Esves, Civray-sur-Esves	La Celle-Saint-Avant, Draché	Ligueil
MERCREDI	Paulmy, Cussay, Neuilly-le, Brignon, Ferrière-Larçon	Descartes (centre)	Descartes (les écarts), Balesmes
JEUDI	Chambon, Barrou, Chaumussay Boussay, La Guerche	Abilly, Le Grand-Pressigny	Saint-Flovier, Betz-le-Château, La Celle-Guenand, Le Petit Pressigny,
VENDREDI	Tournon-Saint-Pierre, Bossay-sur-Claise	Preuilly-sur-Claise, Charnizay	Yzeures-sur-Creuse

EN 2020, LA COLLECTE EN PORTE A PORTE POUR LA REGIE A REPRESENTE :

- 4 369 TONNES D'ORDURES MENAGERES
- 593 TONNES D'EMBALLAGES
- 106 188 KM PARCOURUS
- 70 909 LITRES DE CARBURANTS SOIT UNE CONSOMMATION MOYENNE DE 67L/100KM
- LA LIVRAISON DE PLUS DE 1 300 BACS ET DE 200 COMPOSTEURS

La collecte en prestation

La collecte du prestataire s'organise avec 1 responsable et 10 agents sur le site de Chanceaux-près-Loches. Le matériel de collecte est le suivant :

- **4 bennes de 26T bi-compartmentées**
- **2 bennes de 19T mono-compartmentées**
- **1 micro-benne de 3,5T**

Le ramassage se fait une fois par semaine avec les deux flux collectés en même temps.

Le prestataire a également en charge deux collectes spécifiques :

- **La collecte de l'hypercentre historique de Loches**
- **La collecte des DNDAE pour le centre-ville et les zones d'activités de la commune de Loches**

Organisation des circuits de collecte

JOUR	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Circuit 1 : Louans, Le Louroux, Dolus-le-Sec (30%) Circuit 2 : Manthelan	Circuit 1 : Tauxigny-Saint-Bauld Circuit 2 : Vou, Mouzay, Dolus-le-Sec (70%)
MARDI	Loches : deux secteurs en 26T bi-compartmentés, secteur 19T mono-compartmenté, secteur micro-benne	Loches : secteur en 26T bi-compartmentés
MERCREDI	Circuit 1 : Chédigny, St-Quentin-sur-Indrois Circuit 2 : Nouans-les-Fontaines, Villeloin-Coulangé	Circuit 1 : Chemillé-sur-Indrois, Montrésor, St-Jean-St-Germain Circuit 2 : Marché de Loches, Villedômain, Loché-sur-Indrois,
JEUDI	Circuit 1 : Cormery Circuit 2 : Le Liège, Genillé (60%) Circuit 3 (3,5T) : Cormery, Beaulieu-Lès-Loches, Marché de Cormery	Circuit 1 : Beaulieu-Lès-Loches, Sennevières Circuit 2 : Ferrière-sur-Beaulieu, Genillé, Sennevières
VENDREDI	Circuit 1 : Perrusson, Azay-sur-Indre Circuit 2 : Reignac-sur-Indre, Azay-sur-Indre	Circuit 1 : Orbigny, Beaumont-Village Circuit 2 : Chambourg-sur-Indre, Chanceaux-près-Loches, Azay-sur-Indre
Nuit de jeudi à vendredi	Tournée DNDAE* et cartons professionnels de la commune de Loches	
SAMEDI		Marché de Loches

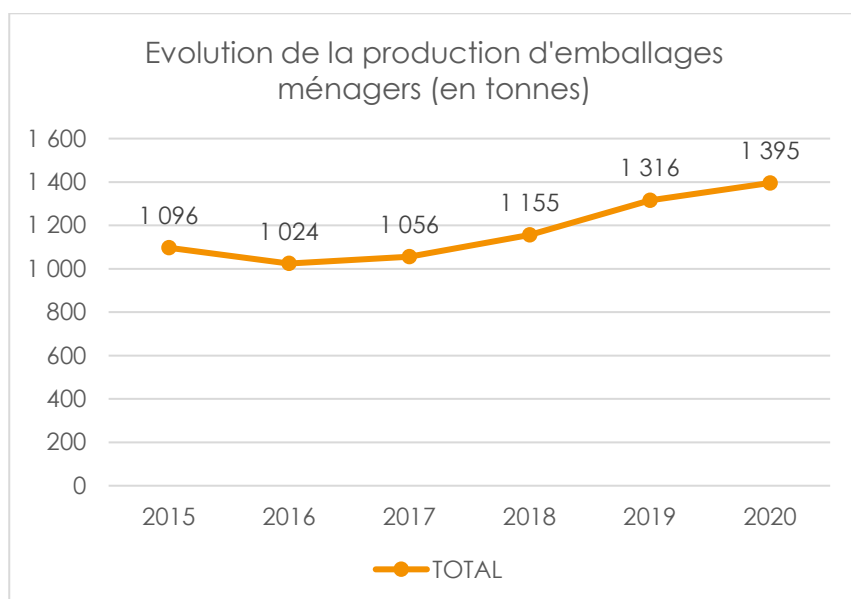
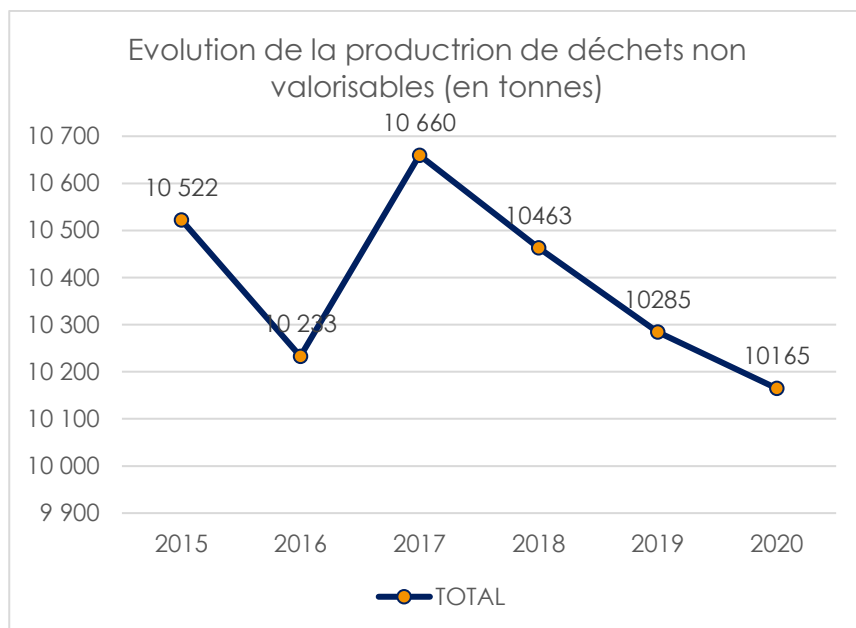
*DNDAE : Déchets Non Dangereux des Activités Économiques

EN 2020, LA COLLECTE EN PORTE A PORTE PAR LE PRESTATAIRE A REPRESENTÉ :

- 5 534 TONNES D'ORDURES MENAGERES
- 768 TONNES D'EMBALLAGES

- 262 TONNES DE DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES
- 35 TONNES DE CARTONS D'ACTIVITES ECONOMIQUES
- 121 498 KM PARCOURUS

Résultats 2020 des collectes en porte à porte



LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2020

Déchets ménagers non valorisables (DNDAE compris)

10 165 tonnes (-1,2% par rapport à 2019)

On observe une légère baisse des ordures ménagères. Elle est surtout due à la diminution des DNDAE (-24%) que les collectes classiques (-0,4). Cette baisse est donc liée à un ralentissement de l'économie suite aux mesures de confinements. Aussi, pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte la baisse devra s'accélérer.

196,31 KG/HABITANT

Emballages ménagers (cartons DNDAE compris)

1 395 tonnes (+6% par rapport à 2019)

Les emballages ménagers continuent leur augmentation avec 6% de hausse. A l'inverse des ordures ménagères, la hausse est surtout sur la collecte classique (+6,7%). En effet, on observe une forte baisse sur les emballages des activités économiques (-13,2%)

30 KG/HABITANT

CHIFFRES NATIONAUX
BILAN ADEME ET CITEO 2017

254 Kg d'ordures ménagères/habitant

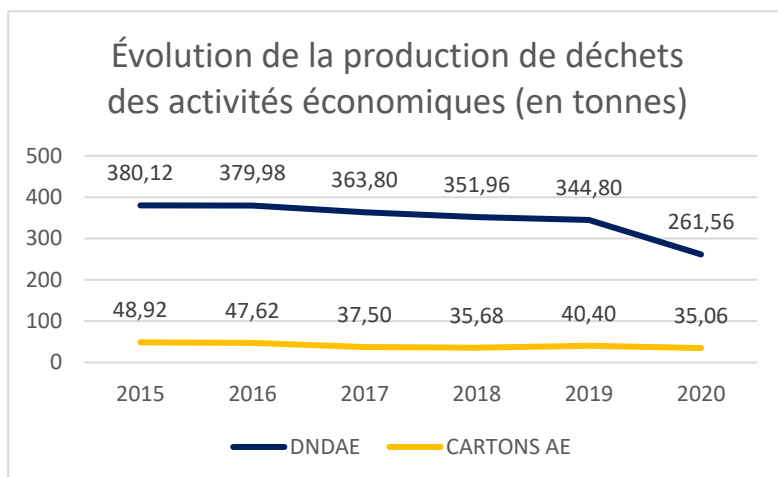
23 kg d'emballages ménagers/habitant

La collecte des activités économiques

Concernant la collecte des déchets d'activités économiques, celle-ci est réalisée uniquement sur la commune de Loches.

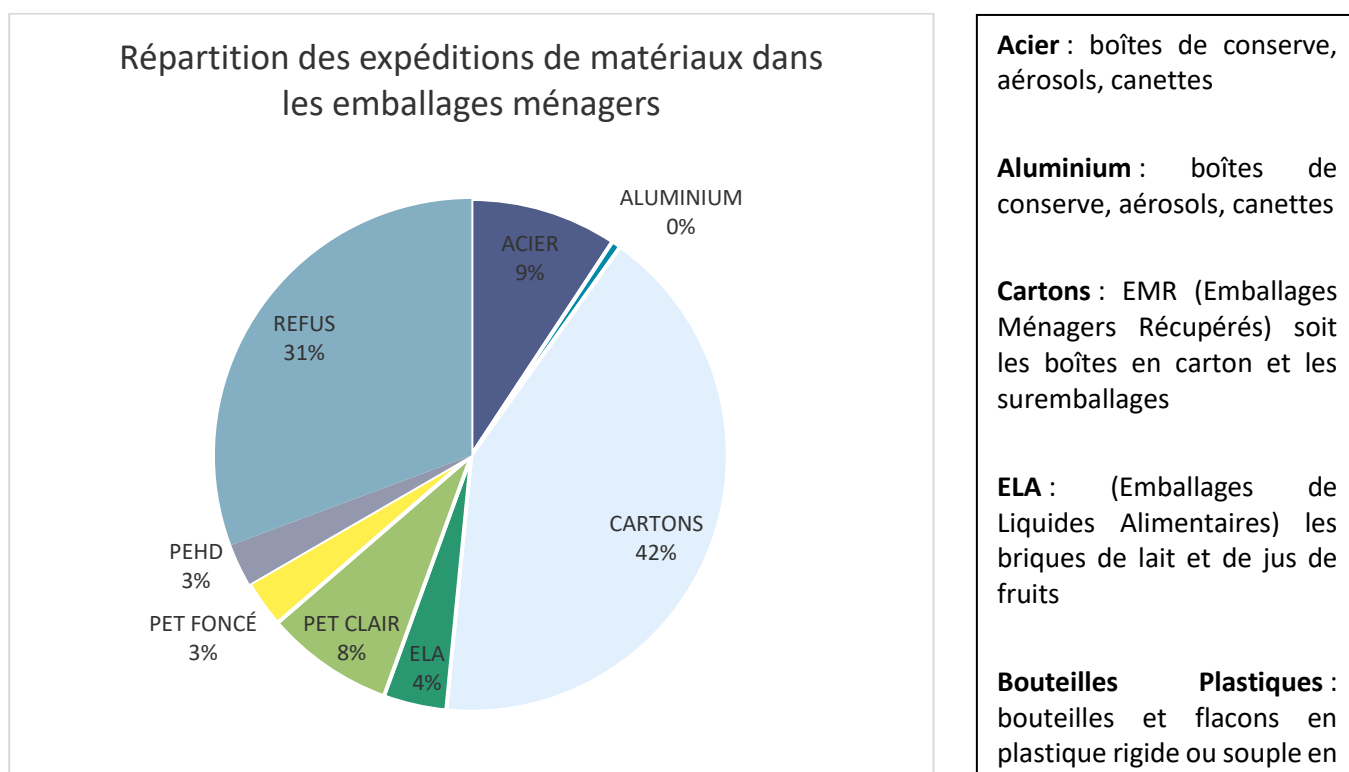
Effectuée le vendredi, cette collecte dédiée a totalisé 262 tonnes de déchets assimilés (-24% par rapport à 2019) et 35 tonnes de cartons (-13% par rapport à 2019).

Cette évolution est la conséquence des mesures strictes de confinements due au COVID 19.



Répartition des matériaux collectés

La répartition des matériaux collectés au moyen des sacs et bacs jaunes en 2020, en sortie des centres de tri, est la suivante :



Le taux de refus est de 31%, soit 3 points de plus qu'en 2019. Pendant la période de confinement, les habitants sont restés chez eux ce qui a augmenté les tonnages collectés d'emballages. Mais cette hausse est contrebalancée par une baisse de qualité du gisement. Le montant du surcoût pour l'année 2020 du

traitement des refus est estimé à 118 000,00€.

La vente des contenants de pré-collecte

Depuis la délibération du Bureau en date du 16 mars 2017, les administrés de l'ensemble du territoire peuvent acheter des bacs roulants et des composteurs à un prix préférentiel. Le bilan de l'année 2020 est le suivant :

	Nombre de bacs vendus		Nombre de composteurs vendus	Montant des commandes (en €)	Montant de la revente (en €)	Contribution de la communauté de communes (en €)
	OM	EM				
2020	878	979	248	84 089,64	45 925,00	38 164,64
2019	636	734	234	47 540,37	33 832,00	13 708,37
2018	1 129	906	216	99 114,52	45 151,00	53 963,52
2017	428	364	133	41 328,41	21 677,00	19 651,41
2016	378	348	96	26 821,19	16 156,00	10 665,19
De 2009 à 2015	1 788	1 915	1 417	195 193,53	110 444,00	84 749,53

En 2020, ce sont plus de 800 foyers qui ont fait le choix de s'équiper en bacs ou composteurs. Nous devons continuer nos efforts pour promouvoir l'achats de bacs pour atteindre un objectif de 30% de foyers équipés et de composteurs pour diminuer la part des biodéchets dans les ordures ménagères.

EN 2020, IL A ETE INVESTI POUR LA PRÉ-COLLECTE :

- 2 190 BACS POUR UN MONTANT DE 66 298,20€
- 310 COMPOSTEURS ET 320 BIOSEAUX POUR UN MONTANT DE 17 791,44€
- 17 COLONNES POUR LE VERRE (dont une enterrée), 9 COLONNES POUR LE PAPIER (dont une enterrée) ET DES PIÈCES DÉTACHÉES POUR UN MONTANT DE 47 280,48€
- 600 000 SACS JAUNES POUR UN MONTANT DE 29 448,00€
- RACHAT DU PARC DE BACS EN LOCATION MAINTENANCE DE L'EX-SMICTOM : 56 024,09€

Chapitre 4 – La collecte en points d'apport volontaire

Organisation de la collecte en points d'apport volontaire

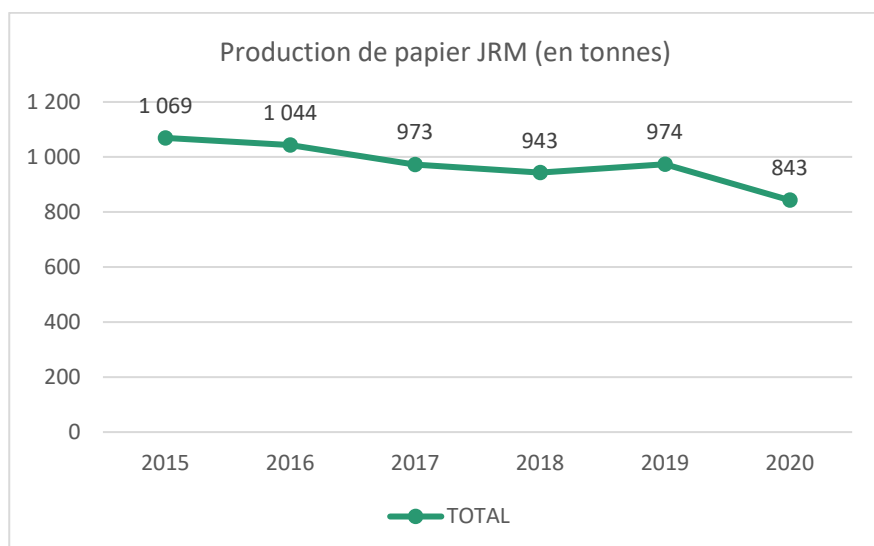
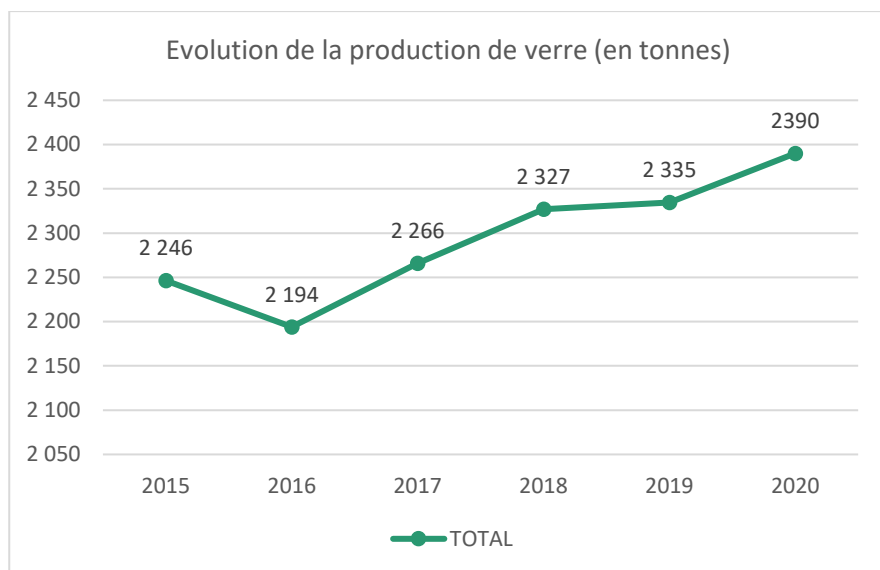
Les points d'apports volontaires (PAV) sont mis en place pour la collecte du verre et du papier en colonnes de 3 ou 4m³ réparties sur l'ensemble du territoire. Le ramassage s'effectue avec un camion de 26 tonnes équipé d'une grue auxiliaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'organisation de la collecte des PAV est en régie sur l'ensemble du territoire.

	Nombre de colonnes	Tonnages collectés	Variation par rapport à 2019
Verre	239	2 390	+2,4%

Papier	191	843	-13,4%
--------	-----	-----	--------

Résultats 2020 des collectes en PAV



LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2020

Verre

2 390 tonnes (+2,4% par rapport à 2019)

Les performances de verre sont en augmentation par rapport à 2019. Cela peut s'expliquer par le confinement strict des usagers.

46 KG/HABITANT

Papier et journaux

843 tonnes (-13,4% par rapport à 2019)

Le tonnage de papier a fortement baissé et il est à son plus bas niveau depuis 10 ans. Une baisse de gisement est reconnue suite aux ralentissements de l'économie et la forte utilisation du numérique. Mais on retrouve encore trop de papiers dans les emballages et les ordures ménagères.

16 KG/HABITANT

CHIFFRES NATIONAUX

Textile

Des conteneurs spécifiques pour la récupération de linge et textiles sont installés sur plusieurs communes. Les conteneurs ainsi posés ont pour objet de récupérer : des vêtements propres, neufs ou usagés, du linge de maison, des chaussures par paires, de la maroquinerie, des jouets.

Nombre de colonnes	Tonnages collectés	Variation par rapport à 2019
35	93	-29,0%

Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les boutiques ou destinés à l'export.

Les textiles qui ne peuvent être portés sont recyclés par une entreprise dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières (isolants thermiques).



Avec la crise sanitaire, le prestataire de collecte a cessé temporairement son activité, ce qui peut expliquer la baisse de tonnage collecté.

Chapitre 5 – La collecte en déchèterie

L'organisation des déchèteries

La communauté de communes de Loches Sud Touraine dispose de huit déchèteries réparties sur son territoire.

Elles apportent une solution pour les déchets non collectés en porte à porte et contribuent à l'élimination des dépôts sauvages.

Elles sont gérées en régie sur le haut quai par un ou plusieurs agents.

Loches Sud Touraine a conventionné avec le SMICTOM d'Amboise et la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut pour permettre l'accès à ses déchèteries pour les habitants des communes de Céré-La-Ronde, Buxeuil, Leugny et Saint Rémy sur Creuse. Il s'agit de conventions payantes (9,50 € / passage en 2020).



Implantation des déchèteries sur le territoire de Loches Sud Touraine

Les horaires d'ouvertures

Horaires des déchèteries au 1 ^{er} janvier 2018						
Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars – Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre						
Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bossay-sur-Claise	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)		14h-17h (18h)	9h-12h30	9h-12h 14h-17h (18h)
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin		9h-12h30 14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Descartes	9h-12h30 14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Genillé		9h-12h30		9h-12h30		14h-17h (18h)
Le Grand-Pressigny	14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)
Loches	9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Nouans-les-Fontaines			9h-12h30			9h-12h30
Tauxigny-Saint-Bauld			9h-12h30 14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)

* Les usagers ne sont plus acceptés 15 minutes avant la fermeture des déchèteries

Les déchets acceptés

Les déchèteries sont prévues pour accepter uniquement certains types de déchets, recyclables pour la plupart.

Tous les déchets seront triés impérativement et déposés par l'utilisateur lui-même dans les contenants respectifs, sous le contrôle de l'agent de la déchèterie.

Les déchets acceptés, dans la limite de 2m³ par jour afin de limiter le remplissage, dans les bennes sont les suivants :

- Bois
- Cartons pliés
- Encombrants
- Mobiliers
- Métaux/ferraille
- Végétaux
- Déchets « plastiques durs »

Les déchets acceptés, dans la limite de 1m³ par jour :

- Gravats

Les déchets acceptés, dans la limite de 4 unités par jour :

- Pneus déjantés de voiture (seulement à Loches et Tauxigny)

Les déchets acceptés dans les colonnes sont les suivants :

- Huiles de vidange dans la limite de 20L par jour
- Papiers
- Verres (bouteilles et bocaux sans bouchon ni capsule)
- Vêtements et chaussures

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), acceptés sont :

- Les huiles de friture dans la limite de 10L par jour
- Piles

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) dans la limite de 10 unités par jour, acceptés sont :

- Aérosols
- Tubes fluorescents (néons)
- Batteries
- Peintures et solvants
- Produits phytosanitaires
- Tous déchets toxiques

Les déchets d'Équipement Électrique et Électronique appelés DEEE (OU D3E) dans la limite de 10 unités par jour :

- GEM FROID (Gros Electroménager Froid) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins, etc.
- GEM (Gros Electroménager) : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, table de cuisson, radiateurs, etc.
- Ecrans : TV, ordinateur, minitel, écrans plats, ordinateurs portables, etc.
- PAM (Petits Appareils en Mélange) : fer à repasser, radio, grille-pain, balance, appareil photo, outillage électrique, jouet électrique, etc. Sauf les lampes et autres luminaires

Autres déchets acceptés en déchèterie en bac ou container :

- Cartouches d'encre (fax, imprimantes ...)
- Lunettes (seulement à Loches, Tauxigny, Genillé et Nouans-les-Fontaines)
- Capsules Nespresso
- Radiographies (seulement à Bossay-sur-Claise, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Le Grand Pressigny et Descartes)

Les modalités d'accès

Le règlement intérieur des déchèteries a été actualisé et approuvé le 18 janvier 2017 par le Bureau. Ce règlement a été modifié le 13 septembre 2017 pour permettre la mise en place des cartes d'accès.

- Une carte d'accès est attribuée gratuitement sur demande à chaque foyer et chaque entreprise. Elle permettra l'accès aux 8 déchèteries du territoire,
- La carte d'accès pour les particuliers donne droit à 20 passages par an,
- Un forfait de 10,00€ est facturé aux entreprises par passage dans les limites des volumes indiqués dans le règlement.

Si les premiers tests et essais se sont réalisés dans la fin de l'année 2018. C'est à partir du 1^{er} janvier 2019 que la carte est devenue obligatoire pour accéder aux déchèteries.

Plus de 20 000 foyers (soit 85% des foyers) sont dotés d'une carte d'accès fin 2020. 504 professionnels payant ont également une carte.

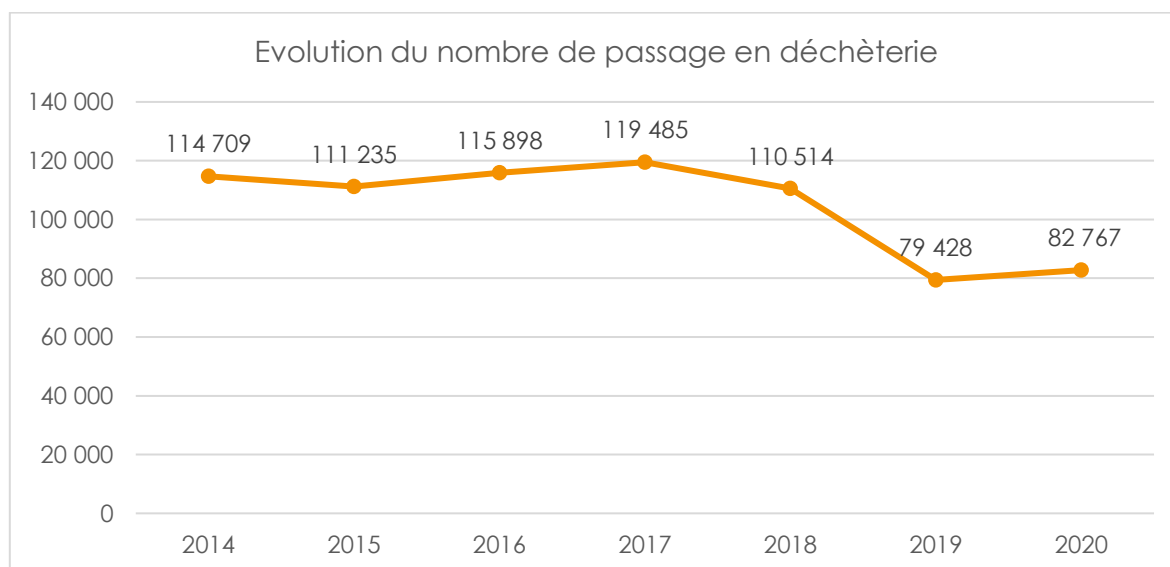
Un questionnaire est envoyé aux usagers à partir du moment où le nombre de passages depuis le 1^{er} janvier dépasse 15.

En 2020, 408 questionnaires ont été envoyés, 227 ont été retournés au service, permettant d'analyser les besoins en cas de passages nombreux.

Résultats 2020 des collectes en déchèteries

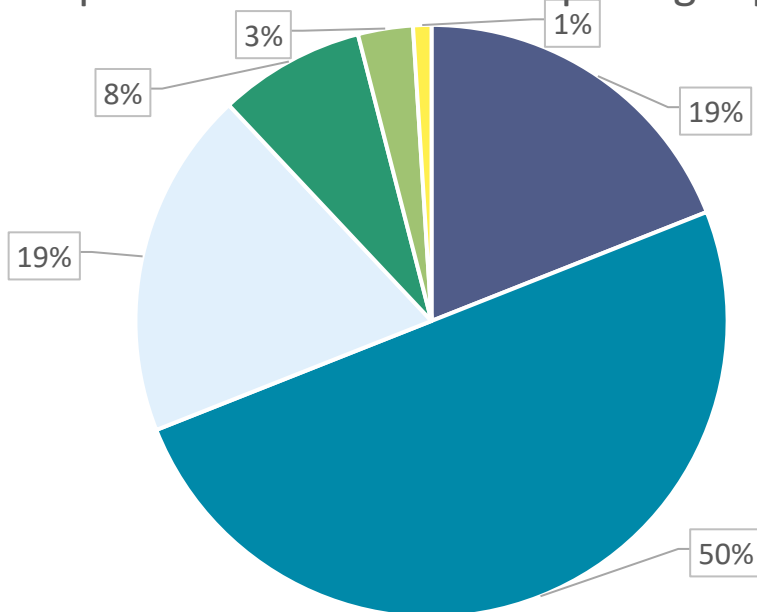
Fréquentations

En 2020, la fréquentation des déchèteries a augmenté de 4 %.



La répartition du nombre de passages par foyer est la suivante :

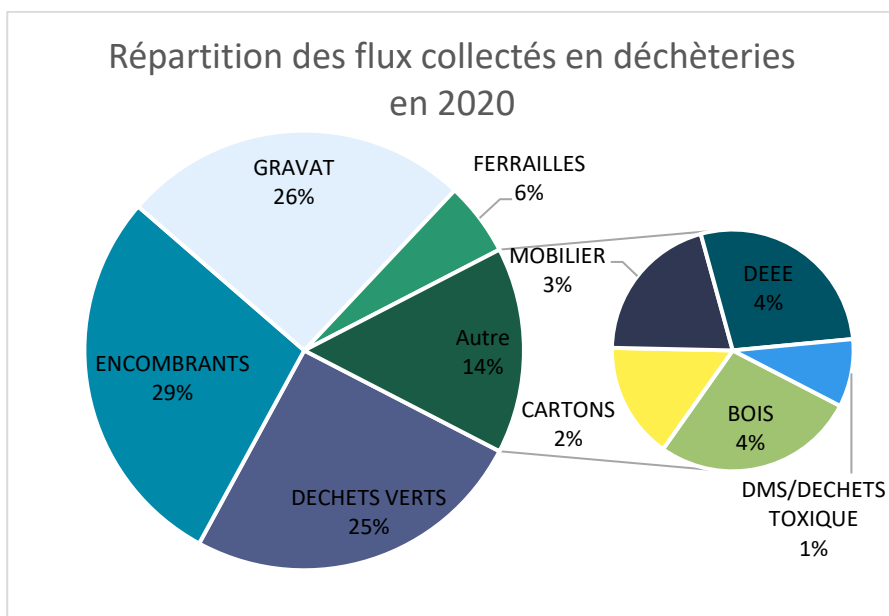
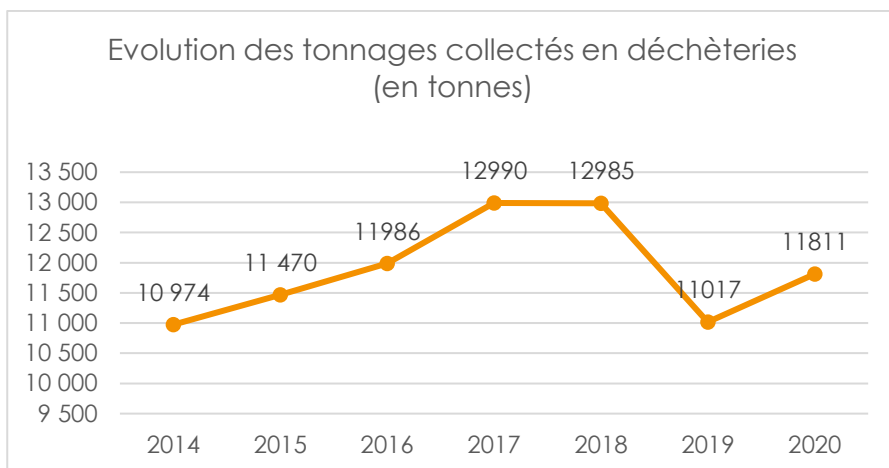
Répartition du nombre de passages par foyer



■ 0 ■ de 1 à 5 ■ de 6 à 10 ■ de 11 à 15 ■ de 16 à 20 ■ sup à 20

Evolution des tonnages

Les tonnages collectés en déchèteries ont augmenté de 7% par rapport à 2019.



La mise en place de bennes meubles et bois ainsi que des consignes plus strictes liées au dépôt du tout venant en y écartant les déchets valorisables, électriques et toxiques ont permis une diminution du tonnage du tout venant et augmentant de fait les tonnages des autres déchets. Ce transfert permet financièrement des avantages car il permet d'obtenir des soutiens plus importants pour les meubles, ferrailles et déchets électriques et maintient le coût du service en payant moins cher le traitement sur des déchets non soumis à la TGAP (le coût du tout-venant étant le déchet le plus onéreux).

LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2020

Déchèteries

11 811 tonnes (+7 % par rapport à 2019)

Les trois plus gros apports représentent près de 79% des matériaux traités :

- Les déchets verts : 2 977 t (+1% par rapport à 2019)
- Les encombrants : 3 340 t (-6% par rapport à 2019)
- Les gravats : 3 011 t (+11% par rapport à 2019)

228 KG / HABITANT

CHIFFRES NATIONAUX
BILAN ADEME 2017

217 kg /habitant en déchèterie

Répartition des apports par déchèterie et coûts à la tonne (€/TTC)

		Bossay sur Claise (1)	La Chapelle	Descartes	Genillé	Le Grand Pressigny	Nouans Les Fontaines	Tauxigny	Loches
Fréquentation		6 622	11 447	13 213	5 117	6 272	2 540	6 941	30 615
Évolution par rapport à 2019		+1%	+1%	+10%	+9%	+16%	-8%	-1%	+3%
Déchets verts	Tonnage	273	453	586	127	169	31	269	1 105
	Coût en €/tonne	19,29	32,81	32,78	78,10	32,76	106,62	71,62	56,60
Comparaison tonnage 2019			0%	-6%	+13%	+17%	-30%	-6%	+3%
Tout-venant	Tonnage	341	720	509	182	241	140	223	984
	Coût en €/tonne	128,96	129,20	129,17	189,61	129,53	186,95	187,83	189,07
Comparaison tonnage 2019		+2%	+5%	-21%	+11%	-21%	+18%	-13%	-4%
Gravats	Tonnage	191	504	650	124	219	43	261	1 020
	Coût en €/tonne	13,57	13,59	13,61	22,45	13,57	22,29	22,41	22,56
Comparaison tonnage 2019		-3%	+7%	+1%	+11%	+45%	-30%	+26%	+19%
Ferraille/ Batteries	Tonnage	63	107	96	37	56	23	36	218
	Recette €/tonne	105,35	105,35	105,35	105,35	105,35	105,35	105,35	105,35
Comparaison tonnage 2019		+8%	+8%	+16%	+36%	+8%	+22%	+25%	+31%
Bois	Tonnage		1	144		73	14	55	198
	Coût en €/tonne		120,14	117,54		116,46	67,73	89,27	89,79
Comparaison tonnage 2019							+21%	-13%	+31%
Cartons	Tonnage	24	51	40	22	26	7	26	81
	Coût en €/tonne	287,00	223,03	228,46	174,79	249,79	173,39	174,31	174,26
Comparaison tonnage 2019		-13%	+13%	+12%	+29%	+9%	-20%	+35%	+9%
DEEE*	Tonnage	50	85	75	28	42	16	31	167
	Recette €/tonne	77,32	77,32	77,32	77,32	77,32	77,32	77,32	77,32
Comparaison tonnage 2019		-11%	+8%	+5%	+1%	0%	-6%	+5%	+26%
Mobilier	Tonnage			39	47			10	269
	Recette			58,78	58,78			58,78	58,78

	€/tonne								
Comparaison tonnage 2019					+26%				+77%
DTQD**	Tonnage	7	18	18	13	9	10	8	33
	Coût en €/tonne	702,50	747,77	704,97	752,40	721,70	719,60	672,62	675,83
Comparaison tonnage 2019		-21%	+9%	+24%	+4%	+11%	+30%	+87%	+21%

** DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. C'est l'ensemble des appareils électriques qui sont apportés en déchèterie comme les téléviseurs, les congélateurs, les téléphones, ...

*** DTQD : Déchets Toxiques en Quantité Dispersé. C'est l'ensemble des déchets toxiques des ménages comme les peintures, les filtres à huiles, ...

⁽¹⁾ Les déchets verts de Bossay-sur-Claise sont stockés sur une plateforme sur le site puis ils sont broyés une fois par an et récupérés par un agriculteur local. L'absence de pont-basculé ne permet pas de connaître le tonnage précis.

Chapitre 6 - Le traitement des déchets

Localisation des unités de traitement

Le traitement des déchets pour la communauté de communes de Loches Sud Touraine s'articule en 2020 sur plusieurs sites.

Unité de traitement	Gestionnaire du site	Localisation
Installation de stockage de déchets non dangereux Centre de tri	Société COVED	Chanceaux-près-Loches (37)
Traitement des déchets industriels	Société PROTEC	Nouâtre (37)
Traitement des déchets divers	Société PASCAULT	Descartes (37)
Traitement des déchets verts	Société COMPOGREEN	Descartes (37)
Traitement du verre	Société EVERGLASS	Châteaubernard (16)
Traitement du papier	Société NORSKE SKOG GOLBEY	Golbey (88)

Nature des traitements

Unité de traitement	Déchets traités	Techniques utilisées
Centre de tri	Emballages ménagers (Em)	Tri manuel sur tapis roulant
Installation de stockage de déchets non dangereux	Ordures ménagères (Om) Encombrants, Gravats	Casier de type classe II avec valorisation du biogaz
Traitement des déchets industriels	Déchets ménagers spéciaux	Élimination et valorisation
Traitement des déchets divers	Ferrailles, Batteries, Cartons	Filière de recyclage
Traitement des déchets verts	Déchets verts des déchèteries	Filière de compostage
Valorisation du verre bouteille	Verre	Filière de recyclage

Valorisation des journaux magazines	Papier	Filière de recyclage
-------------------------------------	--------	----------------------

Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)

	Enfouissement Om	Traitement Em	Recyclage Verre	Recyclage Papier
Tonnages traités pour le compte de la collectivité	10 165	1 395	2 390	843

Chapitre 7 - Plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Evaluation du PLPDMA – Année 2020

Le PLPDMA sera évalué chaque année par la commission déchets ménagers grâce aux indicateurs de suivis fixés lors de sa rédaction. En raison du COVID-19, certaines actions n'ont pu avoir lieu et d'autres seront programmées en 2021. Cependant, le nombre de personnes sensibilisées au travers des actions du service prévention est toujours en augmentation avec un total de 2 210 personnes rencontrées cette année.

Indicateurs de suivis

n° action	Actions	Indicateurs	Objectifs 2020	Réalisés 2020	Taux de réalisation
1,1	Lutter contre les INS	Nombre de Stop Pub distribués	25000	Reporté	
1,2	Promotion du compostage individuel	Nombre de composteurs vendus / an	200	240	120%
		Nombre de participants aux initiations compostage	150	16	11%
		Nombre de personnes sensibilisées lors des marchés / stands / manifestations	200	COVID	
1,3	Promotion du compostage partagé	Nombre d'aires de compostage partagés installés / an	20	1	5%
		Nombre de communes équipées ou intéressées / an	5	3	60%
1,4	Promotion du réemploi et de la réparation	Nombre de cafés réparation organisés / an	5	0	0%
		Nombre de gratiféria organisés / an	3	0	0%
1,5	Amélioration de la qualité du tri	Taux de refus	0,25	0,28	
		Nombre de rencontres organisées / an	10	1	10%
		Nombre d'ambassadeurs de proximité	15	12	80%
1,6	Distribution de poules	Nombre de foyers dotés / an	300	COVID	
1,7	Promotion de l'éco-consommation	Nombre d'ateliers organisés / an	20	23	115%
		Nombre de personnes participant aux ateliers	300	961	320%
1,8	Réduction des déchets verts	Nombre de subventions à la location de broyeurs / an	20	0	0%
		Linéaires de haies remplacées par de la haie vive / an	1km	0	0%
1,9	Participation aux événements nationaux	Nombre de participants SERD	100	205	205%
		Nombre de participants « Tous au compost »	50	COVID	
		Nombre de participants semaine du DD	50	COVID	
		Nombre de chantiers de nettoyage organisés pour l'opération « Nettoyons la Nature »	5	Inconnu	
1,1	Promotion des couches lavables	Nombre d'ateliers organisés / an	5	0	0%
		Nombre de participants	40	0	0%
1,12	Favoriser l'organisation de chantiers de nettoyage	Nombre de prêts de matériel	15	4	27%

n° action	Actions	Indicateurs	Objectifs 2020	Réalisés 2020	Taux de réalisation
2,1	Création d'un livret d'activités et d'un livret pédagogique	Nombre d'établissements sollicitant le service / an	20	2	10%
		Nombre de classes sensibilisées / an	30	8	27%
2,2	Promotion du label éco-école et des défis des écoles et accompagnement des établissements	Nombre d'écoles accompagnées pour l'obtention du label éco-école	+ 5	0	0%
		Nombre d'écoles participant aux défis des éco-organismes	7	6	86%
2,3	Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective	Nombre d'interventions de la SEPANT	15	1	7%
		Nombre de communes accompagnées dans la mise en place d'un plan d'action	+ 10	0	0%
2,4	Amélioration de la gestion des déchets dans les ALSH et SJ du territoire	Nombre d'ALSH et SJ communautaires engagés dans la démarche	8	8	100%
		Nombre d'ALSH et SJ non communautaires engagés dans la démarche	5	0	0%
3,1	Réalisation d'un guide de la manifestation éco-responsable	Nombre d'associations accompagnées / an	5	1	20%
3,2	Création d'un éco-label commerçant	Nombre de commerçants accompagnés	15	0	0%
3,3	Accompagnement des entreprises dans une démarche éco-responsable	Nombre d'entreprises accompagnées	5	0	0%
3,4	Promotion d'éco-gestes au travail	Nombre de livrets distribués	500	0	0%
4,1	Favoriser l'éco-exemplarité de la collectivité (CCLST)	Nombre de sites communautaires engagés dans la démarche	30	13	43%
		Nombre de directions engagées dans la démarche	6	3	50%
4,3	Réduction des déchets verts en espaces verts	Nombre de communes engagées	15	8	53%
5,2	Optimisation et sécurisation de la collecte en PàP	Nombre points noirs à supprimer	-30%	-36%	120%
		Nombre de PR à aménager	-30%	0	0%
5,4	Optimisation et amélioration de la collecte du centre ville de Loches	Nombre d'utilisateurs des bacs sensibilisés	100%	95%	95%
		Aménagements réalisés et retour des bacs jaunes	OUI	OUI	
5,7	Création d'une collecte d'encombrants sur RDV	Nombre de collectes sur RDV	75	0	0%
5,8	Etude de mise en place d'une tarification incitative pour les particuliers et les gros producteurs	Réalisation de l'étude	OUI	NON	

Actions de prévention et communication

Amélioration de la qualité du tri

- Création de stickers de refus de tri qui seront utilisés en 2021
- Création de 6 infographies sur les différentes filières de recyclage
- Création d'un mémo tri pour les commerçants de l'hyper centre de Loches
- Rencontre avec 12 ambassadeurs de proximité

Les mémos tri commerçants ont été distribués auprès de 120 établissements du centre-ville de Loches à l'automne 2020.

Les infographies ont été diffusées sur les réseaux sociaux et sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la collectivité



Promotion de l'éco – consommation



- 960 personnes sensibilisées sur les marchés de Loches, Ligueil, Le Grand Pressigny et Yzeures sur Creuse.
- 6 après midi de sensibilisation sur la base de loisirs de Chemillé sur Indrois

Mise à disposition du public de 12 nouvelles fiches recettes de produits ménagers ou cosmétiques à faire soi-même et de cinq tutos vidéo. Ces fiches

sont également disponibles en téléchargement sur le site internet de Loches Sud Touraine.

Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

- 29 classes ont participé au concours de dessins sur les écogestes organisé par le service
- 6 accueils de loisirs ont relevé le défi « Moins de déchets pour un meilleur goûter »

Des messages de prévention des déchets étaient diffusés chaque jour sur la page facebook de Loches Sud Touraine afin de sensibiliser le grand public.

Animations scolaires et en accueils de loisirs

- 8 classes seulement sensibilisées au tri, au recyclage et au compostage
- Création d'un livret scolaire à destination des enseignants qui sera diffusé à la rentrée 2021
- 8 interventions en ALSH et Service Jeunesse
- Réalisation de trois tutos vidéo des « p'tites recettes » par les ados de Montrésor



Eco exemplarité de la collectivité

- Réalisation d'audits sur 33 sites ou services communautaires
- 104 agents ont répondu à une enquête internet sur leurs bonnes pratiques au bureau
- Une quinzaine d'actions correctives ont été engagés dans les services



Sensibilisation en déchèteries

- 20 présences en déchèterie au cours de l'été et de l'automne
- 766 personnes sensibilisées au tri des encombrants

Communication numérique

Des messages de prévention, d'information et les actions du service sont également relayés via les canaux numériques suivants :

- Le site internet de la collectivité
- La newsletter « La Quinzaine ! »
- La page facebook de Loches Sud Touraine
- Les mails aux communes

Chapitre 8 - Budgets et coût du service

Compte tenu des deux modes de financement du service, deux budgets sont établis par Loches Sud Touraine :

- **Un budget « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères »** : les recettes des usagers sont perçues par l'intermédiaire de la taxe foncière pour les ex collectivités de Loches Développement, Montrésor et du Grand Ligueillois,
- **Un budget « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères »** : les recettes des usagers sont perçues par l'intermédiaire d'une facture dont le montant varie suivant le nombre de personnes au foyer pour l'ex communauté de communes de La Touraine du Sud.

Les dépenses de fonctionnement

Budget Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section de fonctionnement : détail des dépenses en €	
Libellé	Mandats émis
011 Charges à caractère général	4 077 162,11
012 Charges de personnel et frais assimilés	829 998,64
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 311,34
65 Autres charges de gestions courantes	26 158,65
66 Charges financières	8 548,59

<i>67 Charges exceptionnelles</i>	<i>8 052,00</i>
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2020	5 218 231,33

Budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section de fonctionnement : détail des dépenses en €	
Libellé	Mandats émis
<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>832 438,21</i>
<i>012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>420 453,11</i>
<i>65 Autres charges de gestions courantes</i>	<i>13 573,71</i>
<i>67 Charges exceptionnelles</i>	<i>12 205,16</i>
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2019	1 278 670,19

Le montant annuel TTC (en €) des prestations confiées à des entreprises en contrat pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

Prestations	Société COVED	Société PASCAULT	Société PROTEC	Société COMPOGREEN	Société MEGAPNEU
Collecte des emballages	330 995,02				
Transport des emballages	36 053,07				
Tri des emballages	489 045,99				
Collecte des ordures ménagères	607 197,29				
Transport des ordures ménagères	88 959,26				
Traitement des ordures ménagères	1 003 845,43				
Transport et traitement déchèteries	475 194,38	332 202,87	77 953,16	44 744,12	7 067,87
Total	3 031 290,43	332 202,87	77 953,16	44 744,12	7 067,87

En 2020, les dépenses pour la pré-collecte ont été de :

- Sacs de collecte jaunes : 41 815,94 € à la Société SOCOPLAST
- Bacs de collecte pour la revente à la population : 32 050,20 € à la société ESE Environnement
- Composteurs pour la revente à la population : 15 490,17 € à la société QUADRIA

Liste des contrats et conventions passés par la collectivité

Société	Prestation	Date de fin
COVED SAS	Collecte pour les déchets ménagers en porte à porte	31/12/2024
COVED SAS	Traitement des déchets ménagers en porte à porte	31/12/2022
COVED SAS	Collecte et traitement pour 4 déchèteries	31/12/2022
PASCAULT SA	Collecte et traitement pour 4 déchèteries. Collecte et valorisation de la ferraille pour les 8 déchèteries	31/12/2022
PROTEC SA	Collecte et traitement des déchets toxiques pour les 8 déchèteries	31/12/2022
Convention Alliapur Megapneu	Convention pour le traitement des pneus en déchèteries	Tacite reconduction
CITEO	Contrat pour l'action à la performance, Condition de soutien pour la collecte séparée des déchets ménagers	31/12/2022
COVED SAS	Reprise des matériaux issus des emballages ménagers collectés en porte à porte	31/12/2022
COVED SAS	Reprise du papier issus de la collecte des points d'apports volontaires	31/10/2020
NORSKE SKOG GOLBEY	Reprise du papier issus de la collecte des points d'apports volontaires	31/10/2022
VERALLIA	Reprise du verre issus de la collecte des points d'apports volontaires	31/12/2022
Eco-systèmes	Collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers en déchèterie	31/12/2026
Recylum	Collecte séparée des lampes et des tubes néons	31/12/2026
EcoDDS	Collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers	31/12/2022
EcoMobilier	Collecte séparée du mobilier usager	31/12/2022
Corepilie	Reprise des piles et des accumulateurs	31/12/2021

Estimation du coût de collecte à la tonne sans les recettes

Les emballages et les déchets ménagers étant collectés en même temps et dans les mêmes conditions, il a été choisi de calculer un coût de collecte unique pour ces deux flux.

	Collecte et traitement coût en €/tonne					
	Collecte en porte à porte	Coût de traitement		Verre	Papier	Déchèteries
		Déchets ménagers non valorisables	Emballages ménagers			
Prestataire	166	99	345			130
Régie	176	119	419	43	154	

Les différences entre la régie et le prestataire peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs :

- En régie, la collecte est essentiellement en vrac avec des tournées longues (8h00). Afin de prévenir les maladies professionnelles, l'équipage est composé de deux rippers par bennes lorsque la collecte dépasse les 6 tonnes de déchets/jour/équipage. Le prestataire travaille avec un seul rippeur jusqu'à 10 tonnes collectées par jour.

- Le secteur de collecte de la régie est plus rural. On doit donc faire plus de distance pour collecter le même tonnage.
- Le traitement de la collecte en régie passe par un transport des déchets de la Celle-Guenand au site de traitement de Chanceaux-près-Loches. Ce coût est intégré dans la partie traitement.

On peut noter que la nouvelle répartition entre la régie et la collecte a permis d'optimiser le coût de la collecte et d'avoir une prestation à un coût presque équivalent entre les deux systèmes.

Les recettes de fonctionnement

Recettes du budget Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères

Section de fonctionnement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
042 Dotations aux amortissements des subventions	9 684,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 325 375,84
73 Impôts et taxes	3 314 865,00
74 Dotations, subventions et participations	536 036,49
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	36 400,00
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2020	5 222 361,33

Recettes du budget Redevance d'Enlèvement des ordures ménagères

Section de fonctionnement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 369 955,14
74 Dotations, subventions et participations	00,00
76 Produits financiers	00,00
77 Produits exceptionnels	1 845,82
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2020	1 371 800, 96

La revente des matériaux

Nom du repreneur	Matériau et soutien	Titre émis en €	Recettes en €/tonne
Emballage en porte à porte			
Coved négoce	Emballage acier	10 602,00	90,00€/tonne
Coved négoce	Emballage aluminium	2 335,20	320,00€/tonne
Coved négoce	Carton d'emballages	20 383,69	19,55€/tonne
Coved négoce	Emballages plastiques	20 932,70	164,32€/tonne
Citeo	Soutien aux recyclages des emballages	443 333,33	378,80€/t collectée
Verre et papier			
Saint-Gobain	Verre	32 580,46	18,50€/tonne
Coved négoce	Papier	34 744,30	53,28€/tonne
Citeo	Soutien au recyclage du papier	52 237,27	61,97€/tonne
Déchèteries			
Pascault	Ferrailles et batteries	71 161,47	105,35€/tonne
Coved négoce	Cartons	11 003,23	31,00€/tonne
Cycléa	Plastiques déchèteries	2 628,60	68,86€/tonne
OCAD3E	Soutien D3E	23 569,68	77,32€/tonne
EcoDDS	Soutien DMS	7 100,11	152,67€/tonne
Eco mobiliers	Soutien pour le mobilier	8 796,10	58,78€/tonne
Recettes exceptionnelles			
Coved	Pénalités cause manquement collecte	22 400,00	
Recette exceptionnelle	Ferrailles CET de La Celle-Guenand	828,92	
Renault	Vente camion porteur	13 000,00	
Usager	Vente compacteur	1 000,00	
Administrés	Vente de bacs et composteurs	48 135,00	
TOTAL des recettes de revente de matériaux et soutiens		826 772,06 €	

Estimation du coût de collecte à la tonne avec les recettes

	OM Collecte et traitement	EM Collecte et traitement	Verre	Papier	Déchèteries
Prestataire	265 €	132 €			118 €
Régie	295 €	217 €	29 €	65 €	

La section d'investissement

L'ensemble des investissements pour l'année 2020 a été retracé par le budget de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères.

Dépenses d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section d'investissement : détail des dépenses en €	
Libellé	Mandats émis
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 684,00
041 Opérations patrimoniales	7 887,84
16 Emprunts et dettes assimilées	113 482,28
20 Immobilisations incorporelles	6 543,60
21 Immobilisations corporelles	415 853,07
23 Immobilisations en cours	162 584,70
Total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2020	716 035,49

Les dépenses correspondent aux achats suivants :

Dépenses incorporelles (T.T.C.)

- Etude pour la nouvelle déchèterie de Descartes pour un montant de 6 543,60 €

Dépenses corporelles (T.T.C.)

- Achat d'un camion polybenne avec remorque pour un montant de 253 920,00 €
- Rachat du parc de bacs en location maintenance de l'ex SMICTOM pour un montant de 56 024,09 €
- Achat de colonnes aériennes pour le verre et le papier pour un montant de 31 363,20 €
- Achat de 6 bennes de 30m3 pour les déchèteries pour un montant de 28 200,00 €
- Achat d'un véhicule Renault Master pour un montant de 16 000,00 €
- Fourniture et pose de deux colonnes enterrées pour un montant de 13 182,00 €
- Achat de deux caissons de 30m3 pour la collecte du verre pour un montant de 11 700,00 €
- Achat d'un nettoyeur haute pression pour lavage des véhicules pour un montant de 5 463,78 €

Recettes d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section d'investissement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 311,34
041 Opérations patrimoniales	7 887,84
10 Dotations, fonds divers et réserves	93 354,96
16 Emprunts et dettes assimilées	225 000,00
Total des recettes d'investissement pour l'exercice 2019	594 554,14

Chapitre 9 – Suivis des sites d'enfouissements

Le site de la Celle-Guenand

L'installation de stockage de déchets non dangereux (I.S.D.N.D.) d'une surface d'environ 12 ha, se trouve encadrée sur trois côtés par des champs cultivés et sur le côté ouest par un bois.

Le site, conformément à l'arrêté préfectoral n°18348 du 22/04/2008 est autorisé à stocker 8 000 tonnes de mâchefers par an provenant de l'IUOM de Saint-Benoît-La-Forêt. La date de prévision de fin d'exploitation était initialement prévue le 31 décembre 2014. Au regard des quantités stockées annuellement, la préfecture a accepté une prolongation jusqu'au 31 décembre 2018.

Depuis 2002, le site est aussi autorisé aux transferts suivants :

- Déchets allant à l'incinération,
- Déchets allant à l'enfouissement,
- Déchets d'emballages ménagers,
- Verre et journaux magazines provenant des points d'apport volontaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le site de la Celle-Guenand ne traite plus de mâchefers comme prévu par son arrêté.

Dans le cadre de l'arrêt de l'enfouissement, la communauté de communes de Loches Sud Touraine souhaite intégrer au dossier de cessation d'activité une réutilisation des mâchefers pour plusieurs raisons :

- Environnementale : la réutilisation de près de 50 000 tonnes de matériaux en remplacement du granulats des carrières est une démarche positive dans le cadre d'une politique environnementale globale,
- Financière : la revente des mâchefers et l'économie d'une couverture argileuse du casier permettront une gestion raisonnée du budget pour la réhabilitation et le suivi environnemental du site,
- Paysagère : Le site est situé à proximité une route départementale entre la Celle-Guenand et Ferrière-Larçon. L'impact sur le paysage sera très largement atténué avec l'évacuation de ces mâchefers.

Une première opération de criblage a été effectuée en 2016 (40 000 tonnes criblés). La collectivité a demandé à Burgeap réaliser une campagne d'analyses chimiques en 2019 qui confirme la possibilité d'une valorisation en technique routière selon les prescriptions de l'arrêté du 18/11/2011.

Pour finaliser le projet, il est nécessaire de cribler les mâchefers réceptionnés entre 2016 et 2018 (environ 9 000 tonnes). L'activité d'enfouissement du site étant officiellement terminée, nous sommes dans l'obligation de présenter un dossier d'autorisation temporaire auprès de la préfecture et de la DREAL.

La communauté de communes a retenu le cabinet STERNE pour rédiger le dossier qui a été transmis en décembre 2020 aux autorités de l'Etat.

Pour donner suite à la conclusion des analyses chimiques, la collectivité a demandé à la DREAL l'autorisation et la procédure pour évacuer et valoriser les mâchefers répondant à la norme pour l'année 2020. L'objectif est de transmettre le dossier de cessation d'activité et de suivi trentenaire du site avec l'intégration du projet de valorisation.

Interventions 2020

Des interventions ont été nécessaires en 2020 :

- Pompage et nettoyage des deux fossés décanteurs et du séparateur d'hydrocarbures par l'entreprise PROTEC pour un montant de 6 610,85 €
- L'entreprise MARTEAU a réalisé le remplacement d'une turbine d'aération pour un montant de 6 492,00 € TTC
- L'entreprise MARTEAU a réalisé le remplacement d'une pompe de l'aire de lavage des véhicules pour un montant de 1 332,00 € TTC

Suivi environnemental du site

Les lixiviats sont collectés par 14 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement.

Le suivi environnemental du site de la Celle-Guenand est effectué par deux structures :

- Suivi de la qualité des eaux souterraines : Société BURGEAP pour un montant de 2 022,00€
- Suivi de la station de traitement : SATESE 37 pour un montant de 885,00 (1 seul semestre facturé).

Le suivi par le SATESE

Pour le SATESE, le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant.

Néanmoins, il a été enregistré des périodes avec des pointes en ammoniacque, nitrate sur la première moitié de l'année. Ainsi, l'analyse du mois de mars montre un dépassement important sur l'azote. Aussi, il été mis en place la procédure suivante suivant les tests effectués :

- Augmenter le temps de fonctionnement de l'aération si N.NH4 est supérieur à 8 mg/l,
- Réduire le temps de fonctionnement de l'aération si N.NO3 est supérieur à 11 mg/l.

Lors de l'analyse du mois de novembre, toutes les normes de rejets sont respectées.

La station collectant les lixiviats, le débit entrant station est très dépendant de la pluviométrie. Lors des périodes les plus sèches, juillet à septembre 2020, il n'y a aucun rejet sortie station.

Le suivi par la société BURGEAP

Les analyses pour les eaux souterraines se font grâce à deux piézomètres et au bassin d'orage présent sur le site. Le suivi se fait par deux campagnes de prélèvements : une en avril et une en octobre 2020.

Les résultats obtenus à l'issue des campagnes de prélèvements de 2020 ont permis de mettre en évidence les principaux éléments suivants :

Au droit des piézomètres :

- La présence de COT à des teneurs inférieures au seuil limite pour la production d'eau potable. Ces teneurs permettent cependant de mettre en évidence l'impact de l'activité du site sur le milieu entre l'amont et l'aval du site.
- Des valeurs de pH, conductivité électrique, température et potentiel redox ne présentant pas d'anormalité

par rapport à l'aquifère capté.

Au droit du bassin d'orage :

Le bassin d'orage n'a pas pu être prélevé à l'occasion de l'intervention par absence d'eau à l'intérieur.

La présence de chlorures à des teneurs inférieures au seuil limite pour l'eau potable. L'absence de teneurs quantifiées en hydrocarbures et en métaux.

Les teneurs en MES, DBO et DCO caractéristiques d'eau de ruissellement ne présentent pas d'anormalités.

Les valeurs de pH, conductivité électrique, température et potentiel redox ne présentent pas d'anormalité.

L'absence de quantification pour la majorité des métaux. Seule une teneur non significative est relevée en zinc.

Sur la base des résultats de cette campagne, il est recommandé de poursuivre le suivi de la qualité des eaux souterraines au droit des 2 ouvrages existants et du bassin d'orage, ce qui nous permettra d'avoir des éléments de comparaison sur une plus longue durée entre la période des hautes eaux et la période des basses eaux

Dépenses 2020 liées à l'entretien du site et les différents contrôles

- Maintenance des équipements électromécaniques : Entreprise Marteau pour un montant de 6 384,84 €
- Entretien des espaces verts : entretien courant par le personnel du site et pour le broyage et traitement de la clôture par M. De Nève pour un montant de 8 340,00 €
- Surveillance des nuisibles : GDS 37 pour un montant de 469,92 €
- Vérification des installations électriques : société ACANTHE pour un montant de 336,00€
- **Contrôle du pont bascule** : Société PRECIA MOLEN pour un montant de 1 061,04€
- **Vérification des extincteurs** : société ISOGARD pour un montant de 828,60 €
- Remise en état voirie : société VERNAT pour un montant de 1 176,00 €

Le site de Chanceaux-près-Loches

Historique et suivi 2020

De 1973 à 1993, ce site, limitrophe du site actuel de COVED à Chanceaux-près-Loches, était le lieu d'enfouissement des déchets de 36 communes du Lochois. Des travaux de réhabilitation ont été menés de 2003 à 2004. A partir de 2004 et conformément à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2004, un programme de suivi a été mis en place pour une période minimale de 30 ans.

Les principales charges de dépenses concernent l'entretien des espaces verts, la maintenance électro mécanique, le suivi environnemental et l'assistance technique.

Fonctionnement de la station de traitement

Les lixiviats sont collectés par 5 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement, à l'entrée du site.

La station d'épuration est constituée de 2 lignes de traitement parallèles, composées chacune de 3 bassins : N°1 aération, N°2 décantation et N°3 finition. L'écoulement est de type gravitaire du bassin N° 1 au

N° 2, puis pompage et filtre à sable jusqu'au bassin de finition (N°3).

Enfin, écoulement jusqu'au bassin nord où les eaux sont stockées puis rejetées en milieu naturel pendant la période d'autorisation du 1er novembre au 1er mai.

En complément du bassin des lixiviats, se trouve un bassin des eaux pluviales récupérées par ruissellement.

L'arrêté préfectoral a imposé que 3 piézomètres soient installés sur le site.

Dans le cadre du suivi environnemental, 3 types d'analyses sont réalisées 2 fois par an :

- Eaux pluviales
- Eaux souterraines (prélèvement dans les piézomètres)
- Lixiviats traités

L'ensemble des résultats des analyses sont conformes aux normes de rejet fixées par arrêté préfectoral et le site n'a pas d'incidence défavorable sur l'environnement. Le suivi mensuel des ouvrages (postes et station) est effectué par le service assainissement de Loches Sud Touraine.

Dépenses 2020 pour le suivi environnemental et l'entretien du site

- La société IANESCO pour les analyses des eaux : 2 847,48 € TTC
- Entretien des espaces verts du site par Touraine Logistique : 5 798,40€ TTC
- Vérifications électriques du site par la société ACANTHE : 288 € TTC.

Chapitre 10 – Projets 2021

Collecte des déchets

- Acquisition pelle à pneus pour le chargement du verre et du papier ainsi que le tassement des caissons
- Commande d'un véhicule de collecte bi-compartmenté
- Aménagements complémentaires de sécurité sur le site du CET

Déchèteries

- Construction d'une nouvelle déchèterie à Descartes : consultation des entreprises et début des travaux
- Aménagements complémentaires des locaux du personnel à la déchèterie du Grand-Pressigny
- Déploiement de la benne meubles à la déchèterie de La Chapelle-Blanche-St-Martin
- Mise en place de la filière ECO DDS sur les déchèteries de Nouans-les-Fontaines et Genillé
- Développement du réemploi à la déchèterie de Loches

Prévention des déchets

Le plan local de prévention et de gestion des déchets prévoit en 2021 les actions suivantes :

- Acquisition véhicule aménagé pour les animations

- Elaboration d'un guide du tri et des bonnes pratiques
- Campagne de refus de tri
- Réponse à un appel à projet de l'ADEME sur le développement du compostage
- Création d'un mémo déchèterie
- Diffusion des nouveaux Stop Pub
- Sensibilisation des usagers en déchèteries : déchets verts et tout-venant
- Animations sur les marchés et lieux publics
- Animations dans les établissements scolaires
- Elaboration d'un programme d'actions éco-exemplaires pour Loches Sud Touraine et de ses communes
- Valorisation des déchets verts avec les communes
- Mise en place d'animations locales dans le cadre d'évènements nationaux pour la prévention des déchets
- Lutte contre le gaspillage alimentaire.